

Autour du Boulevard Nature : de Robin des Bois au Parc de la Cigogne

Une randonnée proposée par Arnaud_OTLMM

Cette randonnée, en périphérie du Mans, vous promène de parcs en parcs. Elle est principalement entre forêt et petites routes.



Randonnée n°34768608

| | | | |
|---------------------------|---------|---------------------------------|-----------------------|
| Durée : | 2h35 | Difficulté : | Facile |
| Distance : | 8,09 km | Retour point de départ : | Oui |
| Dénivelé positif : | 84 m | Activité : | Pédestre |
| Dénivelé négatif : | 87 m | Commune : | Le Mans (72100 72000) |
| Point haut : | 140 m | | |
| Point bas : | 80 m | | |



Description

Stationner sur parking de la Biocoop, situé Boulevard Louis Leprince Ringuet.

(D/A) Prendre le chemin du Boulevard Nature longeant le parking de la Biocoop. Tourner sur le premier chemin à gauche en quittant ce dernier. Traverser le Boulevard Louis Le Prince Ringuet et le suivre sur la droite. Au premier rond-point, tourner à gauche. Suivre la route de Laval sur 300 m et, au second, sortir à droite. Bien rester sur le bas-côté de la D357, jusqu'à la première bifurcation.

(1) Prendre à droite sur le beau Chemin de la grande ligne. Traverser la forêt pendant 1 km. Passer à côté de l'imposante tour appartenant à la Télédiffusion de France (TDF), haute de 71 m. Dans Bel Air, tourner à droite sur le Chemin de Robin des Bois, puis ignorer un premier carrefour pour croiser un second.

(2) S'engager à droite sur le Chemin de Champ Fleury. Rester sur le même chemin, en virant deux fois à gauche, jusqu'au bois de Robin des Bois.

(3) Pénétrer dans ce dernier, puis sortir sur le Chemin de la Foresterie. Tourner à gauche et, 50 m plus loin, à droite. Le chemin rejoint le Boulevard Nature. Garder la gauche à l'intersection, puis de nouveau à gauche sur la rue, jusqu'au Parc de la Cigogne.

(4) Entrer dans ce dernier et le traverser, environ 700 m, en coupant la Rue Charles Fabry. Après avoir traversé la Rue Claude Bernard (deuxième rue), rejoindre la Route de Degré.

(5) Entrer dans le bosquet et monter, à droite, le sentier qui passe entre les pavillons et traverse deux rues. Prendre à droite à la fin du passage et observer les beaux chênes centenaires. Couper la Rue Réaumur puis, à la Rue Claude Bernard, partir à gauche. Prendre la première sortie au rond-point pour rejoindre la Rue Charles Fabry., au giratoire le Grand Pin.

(6) Suivre à droite, puis à gauche le sentier longeant le Parc de la Cigogne, pendant 600 m, jusqu'à la Rue Martial Vivet, situé à la sortie du parc.

(7) Tourner à gauche et continuer tout droit jusqu'à l'Avenue Bartholdi et son rond-point. Prendre à droite sur l'avenue, puis de nouveau à droite, sur le premier sentier qui mène au Boulevard Nature. Tourner à gauche et rejoindre le parking de la Biocoop

(D/A).

Informations pratiques

Le balisage de ce parcours est de couleur Jaune.

Attention aux abords de la D357 .

Points de passages

- D/A Parking de la Biocoop**
N 48.017475° / E 0.149193° - alt. 106 m - km 0
- 1 Chemin de Montaigu**
N 48.017706° / E 0.136297° - alt. 134 m - km 1.12
- 2 Chemin de Champ Fleury**
N 48.026162° / E 0.145842° - alt. 123 m - km 2.92
- 3 Bois de Robin des Bois**
N 48.021386° / E 0.14729° - alt. 130 m - km 3.92
- 4 Parc de la Cigogne**
N 48.020548° / E 0.152328° - alt. 106 m - km 4.88
- 5 Passage**
N 48.022872° / E 0.166419° - alt. 81 m - km 6
- 6 Rue Charles Fabry**
N 48.021208° / E 0.160764° - alt. 91 m - km 6.72
- 7 Rue Martial Vivet**
N 48.019932° / E 0.152555° - alt. 106 m - km 7.43
- D/A Parking de la Biocoop**
N 48.017492° / E 0.149231° - alt. 106 m - km 8.09

A proximité

À voir au fil du chemin :

- Bois de Robin des bois.
- Le [Parc de la Cigogne](#) s'étend sur 10 hectares, comprend des jeux pour enfants et un city stade. Il sert également de bassin de rétention en cas de fortes pluies.
- Tour de la Télédiffusion de France haute de 71m.
- Jardin des sens du MAS Robin des Bois.

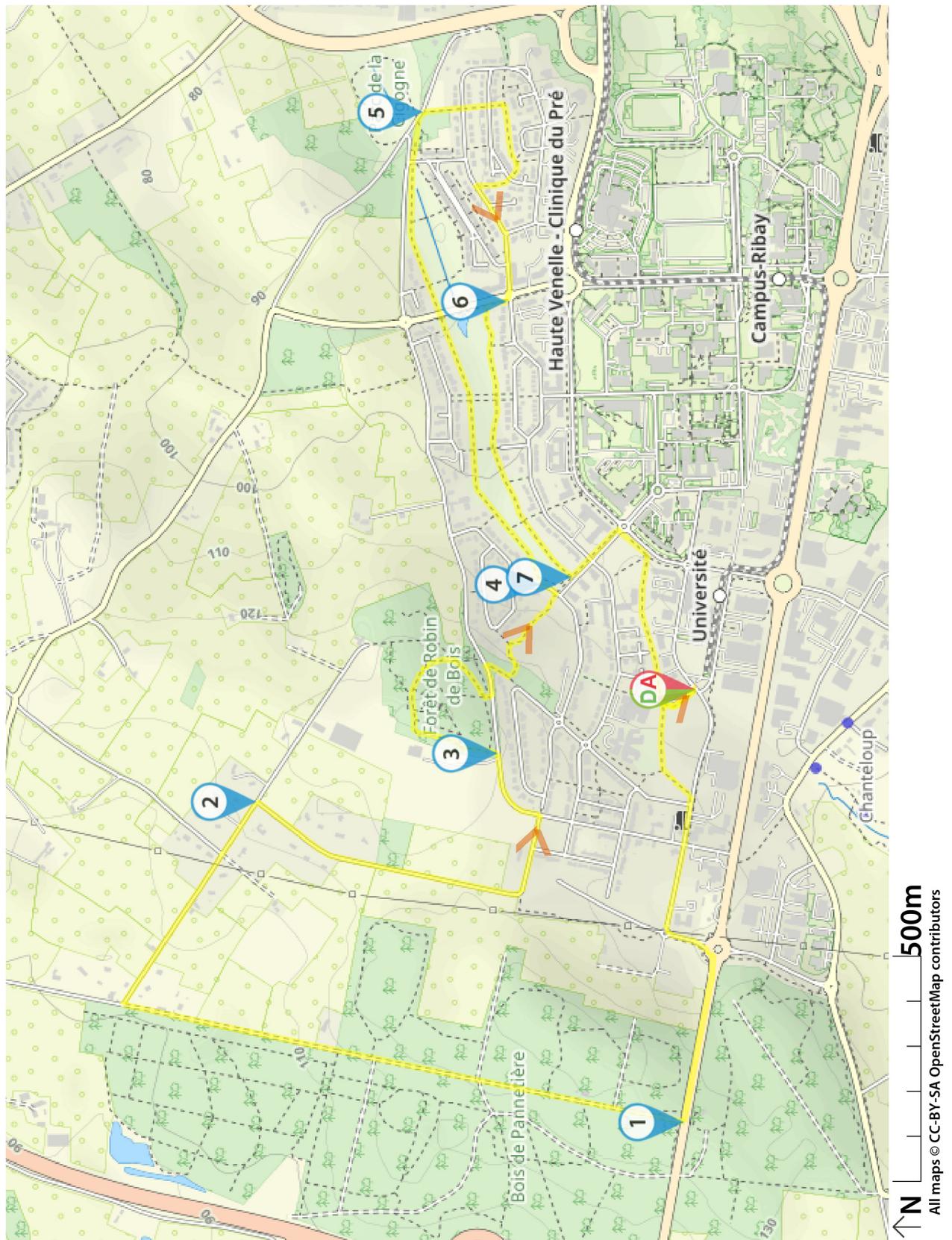
À proximité :

- Université.
- Chemins balisés de Rouillon.

Donnez-nous votre avis sur : [https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-boulevard-nature-de-robin-des/](https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-boulevard-nature-de-robin-des-/)

En savoir plus :

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.